

nécessaire de l'inscrire encore au budget de l'année courante?

L'hon. M. REID: Nous demandons au Parlement de voter le présent crédit en cas qu'il soit nécessaire de l'utiliser cette année.

M. CANNON: Pourquoi n'indiquez-vous pas qu'il s'agit d'un renouvellement?

L'hon. M. REID: Nous avons pensé qu'il serait possible d'appliquer une partie de ce crédit au cours de la période comprise entre le mois de janvier et le 31 mars dernier.

M. CANNON: Le département a donc encore cette somme à sa disposition?

L'hon. M. REID: Pas du tout; le crédit est devenu périmé au 31 mars dernier. Quand un crédit est périmé, il est nécessaire de l'inscrire de nouveau au budget.

M. PARENT: A la suite de l'expérience acquise l'année dernière, pourquoi est-il nécessaire de voter ce crédit de nouveau?

L'hon. M. REID: Ce crédit est porté au budget depuis nombre d'années. Un arbitrage peut avoir lieu à n'importe quel temps; il est donc nécessaire que nous ayons cette somme disponible afin de faire face aux frais qu'il entraîne.

M. PARENT: L'item est ainsi conçu: "Travaux divers non prévus". Si le ministre est en mesure de signaler une seule entreprise exécutée pour le compte des chemins de fer nationaux dont le coût n'excède pas \$2,000, je serai heureux d'entendre les explications de mon honorable ami.

L'hon. M. REID: Cet item concerne les arbitrages, les sentences arbitrales et les frais de litige qui peuvent se produire. Il n'a absolument rien à faire avec les chemins de fer nationaux canadiens; il a trait aux affaires du département purement et simplement. Si l'item en question avait trait aux arbitrages et aux sentences arbitrales concernant les chemins de fer nationaux, il serait inclu dans le crédit consacré à l'administration des chemins de fer du réseau de l'Etat.

(L'item est adopté.)

Commission fédérale des chemins de fer: entretien et exploitation, \$206,060.

L'hon. M. REID: Sur ce crédit, une somme de \$159,760 est requise pour le paiement des traitements du personnel comparativement à \$154,890 pour l'exercice financier finissant au 31 mars dernier; frais de sténographie, \$11,800; wagon officiel, y compris le salaire d'un domesti-

[M. Parent.]

que, \$3,800; frais d'impression, \$2,900; papeterie, \$3,800; télégramme et téléphones, \$2,000; frais de voyage des commissaires et du personnel, \$12,000; dépenses casuelles, \$10,000. Le seul changement a trait aux traitements du personnel et cela s'explique par l'application du nouveau classement

M. CAHILL: Les décisions de la commission des chemins de fer sont-elles déposées sur le bureau en n'importe quel temps?

L'hon. M. REID: Le rapport annuel de la commission a été déposé dernièrement. Il comprend, si je ne me trompe, trois ou quatre gros volumes.

M. CAHILL: Ce rapport renferme-t-il le jugement de la commission concernant l'augmentation des tarifs de transport sur les chemins de fer ainsi que le texte des dépositions sur lesquelles les commissaires se sont basés pour rendre leur décision?

L'hon. M. REID: Le rapport ne renferme pas le texte de ces dépositions, si j'ai bien compris; cependant, je crois me rappeler qu'il donne le résumé des décisions qui ont été rendues.

M. CAHILL: Où peut-on se procurer une copie des dépositions auxquelles je fais allusion en ce moment?

L'hon. M. REID: Cette preuve est la propriété du public. On peut l'obtenir en s'adressant à M. Cartwright, le secrétaire de la commission des Chemins de fer.

M. CAHILL: Le ministre ne pense-t-il pas que devraient être déposés sur le bureau de tels documents imprimés, ou, à tout le moins, des copies à la machine, pour que de fois à autre les députés puissent y avoir accès. Il est impossible à un député de se rendre au bureau de la commission et de parcourir cette preuve, tandis que, s'il l'avait ici, il pourrait en faire un bon usage.

L'hon. M. REID: M'est avis que pour fournir à la députation cette preuve copiée à la machine, cela coûterait beaucoup d'ouvrage et beaucoup d'argent, et, à la longue, bien peu de rapports pourraient être demandés. Si quelque député ou quelque autre personne désire avoir une copie de ce rapport, il serait bon d'écrire au secrétaire de la commission des Chemins de fer.

M. CAHILL: J'ai fait la demande d'une copie des témoignages relatifs au relèvement des prix de transport, et l'on m'a renvoyé à quelqu'un de Toronto, qui me